

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 736**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Plasturgie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 6	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

225 Plasturgie, matériaux composites

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP plasturgie sait faire fonctionner un système automatisé ou semi-automatisé de transformation des matières plastiques pour assurer une production. Outre l'injection, il est formé à au moins trois techniques de fabrication sélectionnées dans la liste suivante : compression, enroulement filamentaire, extrusion de profilés et extrusion gaine, RIM, RTM, soufflage et thermoformage.

- Il est capable de préparer l'aire de fabrication, qu'elle comporte un ou plusieurs postes de production. : il met en place les outillages et les périphériques en liaison avec le responsable.

Il participe aussi à la préparation de la matière plastique et installe les compléments du poste.

En toute autonomie, il lance la fabrication et assure la production.

Le produit est conforme aux exigences de la commande dans le respect des délais.

Il respecte également les procédures, les consignes, les modes opératoires.

Il sait détecter les dysfonctionnements et alerter le bon interlocuteur si nécessaire.

Il maintient le poste en état opérationnel, notamment en effectuant les opérations de maintenance de premier et de deuxième niveau.

Toutes ces actions se font dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.

Il a des connaissances en matières plastiques, processus de transformation, fonctionnement des matériels et outillages.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de plasturgie

ouvrier plasturgiste, ouvrier des plastiques, extrudeur, mouleur, conducteur de presse à injecter

Codes des fiches ROME les plus proches :

H3201 : Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation de la fabrication - Suivi de fabrication
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 736 - EP 1 préparation à la fabrication	A partir d'un dossier de fabrication : Identifier, exploiter, interpréter des documents relatifs aux matériaux, aux équipements et en particulier aux outillages, à la qualité et à la sécurité Préparer son poste de travail, monter les outillages et installer les périphériques Fabriquer les premiers produits conformes en tenant compte des risques relatifs à la sécurité et à l'environnement Renseigner les documents demandés. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 736 - EP 2 Suivi de la fabrication</p>	<p>A partir d'un dossier de fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier exploiter interpréter des documents relatifs à la fabrication Assurer le suivi d'une production Ajuster les réglages ou alerter, arrêter éventuellement la production tout en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement Renseigner les documents demandés <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 736 - français histoire géographie et enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 736 - mathématiques et sciences physiques et chimiques</p>	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information.</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.</p> <p>Expérimenter.</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter.</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 736 - education physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 736 - LV obligatoire	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu</p> <p>Interagir en langue étrangère</p> <p>Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/07/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :